

CFA Tél : 02.99.45.14.59.
Centre de Formation Apprentis et
Stagiaire
La Lande de La Rencontre
 35140 SAINT AUBIN DU CORMIER
 Siret : 193 509 403 00013
 Numéro d'activité : 53351065735
 Courriel : cfa.st-aubin@educagri.fr
 Site internet : <https://st-aubin.educagri.fr/>



BP CMA

Brevet Professionnel de Conducteur de Machines Agricoles
Titre RNCP 37024, niveau 4

Les objectifs de la formation

- Le BPCMA permet d'acquérir les compétences nécessaires à :**
- > organiser de chantiers agricoles, conduire de machines agricoles
 - > réaliser la maintenance des machines agricoles

Le BPCMA confère la capacité à l'installation et permet l'obtention d'aides spécifiques (DJA,...) pour les personnes de moins de 40 ans.

L'organisation et les conditions d'accès à la formation

Au CFA deux voies sont proposées, la formation continue et l'apprentissage, selon votre âge et votre statut.

Les parcours sont individualisés en fonction des acquis professionnels et du niveau de diplôme.



(Calendrier disponible sur le site web)

TAUX RÉUSSITE 2024 :
 FC : 100 %
 App : NC

SATISFACTION 2024 :
 FC : 6/10
 App : NC

INSERTION des diplômés à l'issue de la formation
 FC : 75 %
 App : NC

DURÉE
 > 8 mois à 2 ans

EFFECTIF
 > 12 à 25 personnes

PROCHAINE SESSION
 > septembre 2025 (App)
 > octobre/novembre 2025 (FC)

DÉLAIS D'ACCÈS
 > Minimum 7 jours après obtention du financement ou de la signature du contrat d'apprentissage

CONTACT
 > florence.le-boulaire@educagri.fr (App)
 > carmille.travers@educagri.fr (FC)



Apprentissage

- > **Prérequis : être titulaire d'un niveau 3**
- > Avoir moins de 30 ans et / ou un statut de travailleur handicapé,
- > Signer un contrat d'apprentissage
- > Avoir un projet professionnel en agriculture à court ou moyen terme.
- > **Si le candidat est titulaire d'un Bac, un parcours aménagé peut lui être proposé.**

Formation continue

- > Obtention d'un statut de stagiaire de la formation professionnelle.
- > Justifier d'une année d'activité professionnelle.
- > Avoir un projet professionnel en agriculture à court ou moyen terme.
- > Avoir confirmé son projet de reconversion professionnelle par une expérience pratique minimale.

L'alternance propose des périodes en entreprise et des périodes en centre.

Les périodes en entreprises doivent être effectuées dans une entreprise agricole, une CUMA, une ETA.

Le programme de la formation

Modules de formation	Contenus	Parcours Apprentissage	Volume Horaire (indicatif)	Parcours Formation Continue	Volume Horaire (indicatif)
M1	Se situer en tant que professionnel	✓	35h	✓	35h
M2	Organiser le travail sur les chantiers de travaux agricoles mécanisés	✓	75h	✓	101h
M3	Réaliser des travaux mécanisés de préparation des sols et de mise en place des cultures	✓	150h	✓	109h
M4	Réaliser des travaux mécanisés sur les cultures et de transport des produits agricoles	✓	110h	✓	122h
M5	Assurer l'entretien et les réparations courantes des machines et des équipements agricoles	✓	225h	✓	137h
M6	Stage			✓	420h
REX	gestion de l'alternance	✓	26h		

Les méthodes et modalités pédagogiques

Le CFA pratique différentes modalités pédagogiques pour faciliter l'apprentissage : travaux individuels, travaux de groupe, visites, cours théoriques, travaux dirigés et travaux pratiques, témoignages et études de cas.

Les conditions d'admission

- > Contacter obligatoirement notre établissement.
- > Avoir déposé auprès du CFA un dossier de candidature (à télécharger sur notre site web ou à demander toute l'année au cfa.st-aubin@educagri.fr, tel - **02.99.45.14.59**.)
- > votre demande sera enregistrée et un accusé de réception vous sera notifié par retour de mail dans les 5 jours ouvrés.
- > Participer à des entretiens (motivation et projet)

Sur simple demande le CFA vous fait parvenir un dossier de candidature. Vous serez alors convoqué(e) par l'une des coordonnatrices de la formation.

Ces démarches peuvent être engagées dès les mois de février-mars. Rendez-vous lors de nos journées portes ouvertes.

Les tarifs et conditions financières

> Apprentissage

Formation prise en charge par les OPCO (branches professionnelles), pour consultation des tarifs selon les OPCO :

<https://www.francecompetences.fr/fiche/apprentissage-mise-a-jour-du-referentiel-des-niveaux-de-prise-en-charge-issus-de-la-procedure-complementaire/>

L'apprenti est sous un statut de salarié durant l'apprentissage.

Formation continue

- > Entre 10 et 14 euros/heure (tarif voté en CA). Devis transmis dans les 10 jours après entretien et étude de votre parcours individualisé.
- > En fonction du statut du candidat à son entrée en formation, et dans la limite de l'enveloppe de financement, il peut bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle du coût pédagogique ainsi que d'une rémunération.
- > Formation éligible aux dispositifs de financement région, au CPF et PTP (projet de transition professionnelle)...

Le Diplôme s'obtient :

- > Par validation des unités capitalisables qui correspondent aux modules 1 à 6 inclus. Les UC sont valables 5 années et permettent une validation partielle, une acquisition progressive du diplôme.
- > Les blocs de compétences sont valables à vie et permettent une validation partielle.
- > Les évaluations s'appuient sur des situations de travail.
- > Le BPCMA est un diplôme de niveau 4 (niveau baccalauréat), il donne la capacité à l'installation.
- > Ce diplôme peut être également obtenu par la voie de la VAE

Débouchés et poursuites d'études

Le Brevet Professionnel Conducteur de Machines Agricoles a pour objectif l'insertion dans le milieu professionnel :

- > Création ou reprise d'entreprise agricole ou para-agricole,
- > Salariat en ETA, CUMA ou entreprise agricole.
- > Poursuite d'études en Certificat de Spécialisation ou BTSA.

Le CFA de Saint aubin du Cormier établissement agricole public, vous propose aussi :

- > Le Certificat d'Aptitude Professionnel Agricole « Métiers de l'Agriculture »
- > Le Brevet Professionnel REA « Responsable d'Entreprise Agricole »
- > Le Brevet de Technicien des Métiers « Mécanicien de Matériels Agricoles »
- > Le BTSA GPN : "Gestion et Protection de la Nature"
- > Des formations courtes : Conduite des tracteurs en Sécurité, SST,...